

Perfectionnement

Pour ce qui est du volet Perfectionnement, des sessions ont été organisées pour des intervenants du domaine de la démocratie : parlementaires, journalistes, organisations non gouvernementales (ONG), forces policières et syndicats.

Il s'agissait de poursuivre les actions amorcées au lendemain du Sommet de Chaillot (novembre 1991) par des sessions de perfectionnement de plusieurs semaines (trois à cinq). Les maîtres d'oeuvre étaient : la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française pour les parlementaires, la Société Radio Canada pour les journalistes, la Fondation canadienne des droits de la personne pour les ONG, le Centre international de prévention de la criminalité pour les forces policières et de l'ordre, et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec pour les syndicats.

Les objectifs étaient d'offrir des occasions de perfectionnement à des intervenants importants en démocratie, d'aborder les questions relatives à l'exercice de leur profession, de créer des réseaux et d'encourager la mise sur pied dans leurs pays de programmes de formation spéciaux qui permettraient de poursuivre le programme de perfectionnement et de tirer le maximum de ses retombées.

Réseau de centres d'aide et de consultation juridiques pour les femmes des pays de la Francophonie

Au Sommet de Chaillot, le Canada a également lancé le projet d'un Réseau de centres d'aide et de consultation juridiques pour les femmes des pays de la Francophonie. Mis en oeuvre par le ministère de la Justice du Canada, ce Réseau a pour objectif d'aider les femmes à accéder à l'égalité juridique et sociale. Aux trois premiers centres établis au Bénin et au Cameroun, se sont ajoutés des centres dans cinq autres pays. Le Réseau a été fort bien accueilli au Forum des organisations non gouvernementales, à la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes tenue à Beijing en septembre dernier.

Dans la majorité des cas, les centres fonctionnent adéquatement et ils aident les femmes à atteindre une « réelle » situation d'égalité juridique et sociale par le biais de conférences auprès de groupes de citoyens, de publications, d'outils de vulgarisation du processus juridique, de consultations juridiques, de représentations devant les tribunaux, de visites dans les établissements pénitentiaires et de dénonciations des situations de violence.

Des fonds engagés par le Canada, une contribution de la Suisse et le soutien de l'ACCT aident le Réseau à se développer et à s'équiper.